



Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 - 25 / 26

Article 1^{er} : le jury de la 4ème année année de Master mention Science des Données Coursus Master Ingénierie est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

M1 Coursus Master en Ingénierie						M1 Parcours Science des Données					
Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours de 4ème année CMI		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours SDD	
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Gilles DURRIEU	Président	Gilles DURRIEU	Président	Gilles DURRIEU	Président	François SEPTIER	Président	François SEPTIER	Président	François SEPTIER	Président
Emmanuel FRENOD	Membre	Emmanuel FRENOD	Membre	Emmanuel FRENOD	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Nicolas COURTY	Membre	Nicolas COURTY	Membre
François SEPTIER	Membre	François SEPTIER	Membre	François SEPTIER	Membre	Ion GRAMA	Membre	Evans GOUNO	Membre	Gilles DURRIEU	Membre
						Pierre GLOAGUEN	Membre	Salim LARDJANE	Membre	Ion GRAMA	Membre
						Evans GOUNO	Membre	Marc SEVAUX	Membre	Pierre GLOAGUEN	Membre
						Marc SEVAUX	Membre			Evans GOUNO	Membre
										Salim LARDJANE	Membre
										Marc SEVAUX	Membre

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

À Vannes, le 16/12/2024
Le Directeur de l'UFR SSI ,

Gilles DURRIEU

* le jury comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide les résultats .
** Lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype etc.)